



Période des fêtes

Votre bibliothèque sera **fermée** le 25 décembre 2023 et le 1er janvier 2024.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de Joyeuses Fêtes!

Pas de Noël sans biscuits!

LE 6 DÉCEMBRE 2023 | 18 H 30 À 12 H 30 BIBLIOTHÈQUE DE BAIE-DU-FEBVRE

Une conférence très intéressante vous est offerte à votre bibliothèque en décembre. **Objectif** : Démystifier la fabrication de biscuits en découvrant quatre types de pâtes de biscuits.

Mme **Hélène Ledoux**, résidente de Saint-Léonard d'Aston, nous raconte pourquoi avoir écrit un livre de recettes de biscuits de Noël. Elle fait un rapide tour de l'histoire des biscuits à travers le temps. Elle partage des conseils pratiques basés sur 40 ans d'expérience de cuisinière. De plus, nous aurons droit à une dégustation de biscuits et de participer au tirage pour gagner le livre « **Biscuits de Noël, Ledoux mère et filles** ». Les commentaires, à la suite de cette conférence, sont enthousiastes et le partage se fait autant de la part de l'animatrice que du côté des personnes présentes.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE À VOTRE BIBLIOTHÈQUE OU AU 819-519-6422, POSTE 2.



HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, de 13 h à 16 h **(FERMÉ LES LUNDIS 25 DÉC. ET 1**^{ER} **JANV.)**

Mardi et mercredi, de 18 h 30 à 20 h

Samedi, de 9 h 30 à 11 h

Décembre 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
26	27	28	29	30	1 Illumination des parcs	2
3	Séance du conseil Baie du-Febvre	5 VIACTIVE	6 Conférence à la biblio Dîner des ELLES	7	8 Souper de Noël de la FADOQ	9
10 Noël des enfants	11	12 VIACTIVE	13	14 fadoq Marché de Noël	15	16
17	18 Souper des Fêtes de I'AFÉAS	19 VIACTIVE	20	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ À PARTIR DE 12H00	22	23
24 / 31	25 Joyeux Noël!	26 VINCTIVE	27	28	29	30





Consignes à respecter

- 1. Sortir votre bac la veille de la collecte, car celle-ci peut débuter dès 6 h le matin.
- 2. Orienter les roues du bac vers la maison.
- 3. Bien fermer le couvercle.
- 4. Seules les matières confinées dans le bac seront collectées.
- 5. Dégager les bacs afin de laisser un espace libre de 60 cm tout autour.
- 6. S'assurer que le bac n'est pas enlisé ou gelé au sol.
- 7. Placez votre bac en bordure de la rue, dans votre entrée afin de ne pas nuire aux activités de déneigement.

merci!

8. Le poids maximum que peut soulever le camion est de 200 livres.



SITE WEB WWW.RIGIDBNY.COM



TÉLÉPHONE 819-294-2999



FACEBOOK: BACBLEU





SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 4 décembre prochain, à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 298, route Marie-Victorin.

DATES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE LA RÉCUPÉRATION

Dates à retenir

Ordures ménagères: 14 et 28 décembre 2023

Récupération: 7 et 21 décembre 2023

Pour plus de détails sur le service des collectes ou autres, visitez le site www.rigidbny.com.

CONGÉ DES FÊTES

Le bureau administratif de la Municipalité de Baie-du-Febvre sera fermé pour la période des Fêtes du jeudi 21 décembre 2023 à midi jusqu'au 8 janvier 2024 inclusivement.

ALERTES MUNICIPALES

La Municipalité de Baie-du-Febvre vous encourage fortement à vous inscrire aux alertes municipales. Dans un avenir rapproché, il n'y aura plus d'envoi postal lors d'alertes municipales, de là l'importance de vous inscrire rapidement!

Comment faire?

Rendez-vous sur notre site Internet (<u>www.baie-dufebvre.net</u>), à la page couverture « Alertes municipales ».

À quoi ça sert?

À être informé de toute situation d'urgence, par exemple : avis d'ébullition, avis de non-consommation de l'eau, alerte environnement, etc.

Dès votre inscription, vous recevrez un appel, un texto ou un courriel pour vous aviser. Si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 519-6422, ext. 1.

STATIONNEMENT DE NUIT ET DÉNEIGEMENT

Dans notre municipalité, le stationnement de nuit est règlementé du 15 novembre au 15 avril. Pendant cette période, il est interdit de stationner dans les rues de 23h à 7h afin de faciliter le déneigement des rues. Ce règlement est applicable par la Sûreté du Québec qui peut émettre des contraventions.

LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)

Par courriel à : journalbaie@hotmail.com

819 519-6422, ext. 1

Mise en page

Marie-Noëlle Lavertu
Adjointe à la direction

<u>Impression</u>

Municipalité de Baie-du-Febvre **Tirage 489 exemplaires**

MOT DES RESPONSABLES DU COMITÉ CONSULTATIF; CITOYENS/MANIFESTATIONS (ÉVÉNEMENTS):

Le « comité consultatif; citoyens/manifestations (événements) » tient à remercier tous les participants pour cette première rencontre, qui s'est tenue le 24 octobre dernier.

Aussi, un remerciement particulier aux deux conseillères (élues) qui sont venues porter une oreille attentive aux discussions.

Ce fut de la volonté générale d'œuvrer dans une entente cordiale, à la satisfaction des citoyens et de l'organisation des divers événements dans notre municipalité.

Nous osons espérer qu'à la prochaine rencontre, il puisse y avoir une participation plus importante de la part des citoyens. Le but étant, toujours, une sereine cohésion entre citoyens et événements.

Maxime St-Arnaud et Pierre Grandbois, responsables du comité

Décembre 2023.4



CALENDRIER 2024 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h30, à l'hôtel de ville de la municipalité au 298, rte Marie-Victorin, Baie-du-Febvre :

15 janvier	5 février	4 mars
8 avril	6 mai	3 juin
8 juillet	12 août	9 septembre
7 octobre	4 novembre	2 décembre

SÉANCE DE TRAVAIL POUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil se rencontrera en séance de travail le samedi 2 décembre afin de finaliser les prévisions budgétaires pour l'année 2024.

NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

Les élus ont été nommés comme représentants de la Municipalité pour les comités suivants :

- <u>Maire suppléant</u> : Colette Fréchette Beausoleil
- Régie incendie Lac-St-Pierre : Sylvain Pronovost et Claude Lefebvre
- Réseau Biblio CQLM : Nicolas Dujardin
- Aqueduc Ville de Nicolet : Claude Lefebvre et Colette Fréchette Beausoleil
- Loisirs de Baie-du-Febvre : Nicolas Dujardin
- RIGIDBNY: Claude Lefebvre
- Théâtre Belcourt : Sylvain Pronovost
- La Grande Tablée : Marcelle Trottier
- Coopérative d'habitation Résidences Sieur
 Lefebvre : Claude Lefebvre
- <u>Comité consultatif d'urbanisme</u>: Colette Fréchette Beausoleil
- <u>Groupe Récréo-Jeunesse</u> : Colette Fréchette Beausoleil

NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS (SUITE)

- Comité stratégique de développement : Geneviève Gauthier et Audrey-Claude Benoit
- Comité ZIP / Lac St-Pierre : Geneviève Gauthier
- Comité d'embellissement : Geneviève Gauthier et Colette Fréchette Beausoleil
- <u>Comité d'embellissement (Noël)</u> : Marcelle Trottier
- Ressources humaines: Marcelle Trottier, Audrey-Claude Benoit et Claude Lefebvre
- Voirie / aqueduc / égouts : Claude Lefebvre et Nicolas Dujardin
- MADA / MAE / POLITIQUE FAMILIALE : Marcelle Trottier
- Nouveaux arrivants : Claude Lefebvre,
 Geneviève Gauthier
- C.D.E.: Nicolas Dujardin

MANDAT D'AUDIT AU 31/12/2023

La Municipalité a accepté l'offre de services de la société de comptables professionnels agréés FBL S.E.N.C.R.L. afin de réaliser le mandat d'audit des états financiers consolidés pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2023, pour un montant de 19 750 \$ plus taxes.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION

Un projet de règlement a été déposé et un avis de motion a été donné à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera adopté relatif au droit de préemption.



Joignez-vous à nous, entre voisines, entre amies pour un petit brin de jasette autour d'un bon repas. Il est **très important** de réserver votre place dès aujourd'hui auprès de Madeleine au 450 783-6270 ou Lucie 450 783-3108.

Il y a possibilité de faire du co-voiturage.



		Horair	e des cé	lébrations – Décer	nbre 2023	
Dimanche	3		09h30	Saint-Zéphirin	ADACE	
			09h30	Saint-Elphège	Messe	
			10h45	Cathédrale	Messe	Ship will be
Dimanche	10	décembre	09h30	Port Saint-François	Messe	
			10h45	Sainte-Monique	Messe	
			10h45	Cathédrale	Messe	
			14h00	Baie-du-Febvre	Célébration du	Pardon
Dimanche	17	décembre	09h30	Port Saint-François	ADACE	Suk W
			09h30	Saint-Zéphirin	Messe	
			10h45	Cathédrale	Messe	
Lundi	18	décembre	19h00	Cathédrale	Célébration du	Pardon
Dimanche	24	décembre	10h45	Cathédrale	Messe	
				NOËL		
Dimanche	24	décembre	16h00	Cathédrale	Messe	Wind State of the second
			16h00	Saint-Zéphirin	Messe	
			19h00	Port Saint-François	Messe	
			21h00	Sainte-Monique	Messe	
			24h00	Cathédrale	Messe	
			24h00	La Visitation	Messe	De Line
Lundi	25	décembre	10h45	Cathédrale	Messe	
Dimanche	31	décembre	09h30	La Visitation	Messe	
			10h45	Cathédrale	Messe	
				JOUR DE L'AN		
Lundi	1	janvier	09h30	Baie-du-Febvre	Messe	
			10h45	Cathédrale	Messe	



L'AFEAS de Baie-du-Febvre vous invite à sa prochaine activité du lundi 18 décembre à 18h30

qui se tiendra au Centre Communautaire pour le SOUPER DES FÊTES.

Nous discuterons aussi du travail invisible.

Veuillez confirmer votre présence à Mme Rollande Bergeron : 450-783-6713

Bienvenue à toutes.

Pour information ou pour devenir membre de l'Afeas : France Daigle 819-386-1831

Ou courriel: daigfran@gmail.com

Décembre 2023.6



Dans le cadre de la 27e Opération Tendre la main

L'Afeas invite toute la population à porter le ruban blanc en forme de « V » inversé pour dire

« La violence, assez, c'est assez! »

25 novembre au 6 décembre 2023

Ensemble, portons le ruban blanc pour toutes les femmes et les enfants tués dans des circonstances inacceptables!











La Municipalité de Baie-du-Febvre est à la recherche d'un(e) employé(e) saisonnier(e) pour effectuer diverses tâches d'entretien des espaces verts et des parcs municipaux.

Horaire flexible et conditions avantageuses!

EMPLOYÉ(E) SAISONNIER(E)

Tâches

- Planter les fleurs annuelle et poser le paillis dans les aménagements paysagers de la Municipalité au printemps;
- Arroser les arrangements floraux durant l'été;
- Désherber et entretenir les aménagements paysagers;
- Tondre la pelouse et passer le coupe-bordure dans les parcs et espaces publics;
- Tailler les arbustes sur les terrains municipaux;
- Préparer les aménagements paysagers pour l'hiver:
- Autres tâches connexes.

Profil recherché

- Autonomie et débrouillardise;
- Capacité à effectuer des travaux manuels;
- Connaissances de base en horticulture;
- Fiabilité.

Conditions de travail

- Emploi saisonnier (du début du mois d'avril à la fin du mois d'octobre chaque année);
- Temps plein ou temps partiel, selon les disponibilités et les préférences de la ressource embauchée;
- Horaire très flexible permettant une excellente conciliation travail-famille;
- Salaire horaire à discuter selon les compétences et la grille salariale de la Municipalité.

Pour postuler

Faites-nous parvenir votre CV avant le 15 janvier 2024 à l'attention de Mme Maryse Baril, directrice générale, par courriel à direction@baie-du-febvre.net ou au bureau municipal de Baie-du-Febvre (298, route Marie-Victorin).

